

**COMITE DEPARTEMENTAL DE LA RETRAITE SPORTIVE DU RHONE
CODERS 69
15 Boulevard Vivier Merle 69003 LYON**

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU
14 NOVEMBRE 2022**

Le 14 novembre 2022 s'est tenue l'assemblée générale du CODERS 69.

Mr Philippe DHENEIN préside l'assemblée générale.

Mmes Clotilde MARQUES et Claudette JAMOT assurent la fonction de secrétaire de séance.

Après une pensée pour deux personnes qui nous ont quittées : Mr Vincent RENAUD et Mr Bernard PEILLON, la feuille de présence est certifiée exacte et sincère par le président de séance et les secrétaires de séance.

Le quorum est atteint.

Les membres de l'association ont reçu une liste des points figurants à l'ordre du jour.

Bilan de l'exercice écoulé

Le président fait le bilan de l'exercice clos le 31 août 2022 en présentant son rapport sur la gestion et les activités de l'association au cours de cet exercice.

Le CODERS 69 n'a pas retrouvé le nombre d'adhérents d'avant la pandémie et 3 clubs nous ont quitté et 2 autres pourront être radiés faute d'adhérents.

Un nouveau club a été créé à Limonest.

Il faut mieux faire connaître l'activité des clubs de la retraite sportive en participant aux forums et salon des seniors.

Du matériel a été acquis pour développer les activités des clubs qui le souhaitent (kit Pickelball, kit Activ'mémoire, bâtons de marche nordique).

Francisco Diaz (CODAP) intervient pour rappeler que le processus de déclaration en vue de vérification de l'honorabilité a été réalisé dans de mauvaises conditions qui ont conduit à des refus, certes en nombre très limités mais dommageables. Il indique que la bienveillance fait partie du référentiel de notre fédération.

Jean Barel (CAS) intervient sur la participation de non adhérents FFRS aux activités organisées par un club. Elles le sont sous la responsabilité du club et non de la FFRS.

Le président ayant donné toute précision demandée, la résolution est mise aux voix.

Résolution :

L'assemblée générale approuve ce rapport lequel est annexé au présent procès-verbal.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Examen des rapports et comptes annuels pour l'exercice écoulé, approbation des comptes :

Le président, en remplacement du trésorier qui a démissionné, suite à son départ de la région, présente des rapports sur la situation financière au cours de l'exercice écoulé. A noter que c'est l'expert-comptable, Mme Marie-Anne ROGE qui a arrêté les projets de compte de résultat et de bilans présentés.

Le compte de résultat est négatif, essentiellement du fait du rattrapage des formations annulées la saison précédente. Les provisions constituées l'an passé du fait des reports de formation, sont reprises cette année.

Mme Marie-Anne ROGE expert-comptable du CODERS 69 intervient et confirme que les comptes sont exacts et sincères.

Après avoir examiné les comptes et leurs annexes, la résolution suivante est mise aux voix.

Résolution :

Après avoir délibéré, l'assemblée générale approuve les comptes de l'exercice clos le 31 août 2022 tels qu'ils sont arrêtés par le comité directeur.

Ces comptes font apparaître un montant de produits de 41 832€ et de charges de 48 102€, soit un résultat négatif de 1 702€ après reprise des provisions antérieures à hauteur de 4 568€

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Affectation du résultat de l'exercice écoulé :

Le président indique que le comité directeur propose de déduire ce résultat du report à nouveau. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Approbation du budget prévisionnel de l'exercice en cours :

Le président présente le budget prévisionnel de l'exercice en cours, tel qu'il a été adopté par le comité directeur.

Résolution :

Après avoir délibéré, l'assemblée générale approuve le budget prévisionnel annexé au présent procès-verbal.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Activité de formation :

Michèle SAMSON présente le bilan de la formation, le document est annexé au présent procès-verbal.

Comme les formations de l'exercice précédent ont été annulées, il y a eu un report sur cet exercice avec un dépassement de budget important qu'il convient de ne pas reconduire sur le prochain budget. Il y aura une limitation des stages de formation en priorisant la formation de nouveaux animateurs.

Bernard DESCHAMPS (ES J3 Millery) apprécie le tableau présentant le bilan formation par club. Michèle SAMSON (CODERS 69) précise les nouveautés du programme 2022-2023.

Résolution :

L'assemblée générale approuve à l'unanimité le rapport de la formation.

Interventions diverses :

Le président aborde les enjeux qui seront abordés à la prochaine assemblée générale de la Fédération. Un séminaire FFRS avec les présidents des CORERS et des CODERS a présenté les investissements envisagés, le projet de budget qui en découle et un scénario de financement consistant à doubler la part fédérale dans la licence.

Il sollicite l'avis de l'assemblée pour un montant à ne pas dépasser concernant l'augmentation de la part FFRS sur les licences, en lien avec les projets informatiques de dématérialisation des licences la saison prochaine.

Les clubs présents s'expriment, ainsi que Jean Paul BOTTEAU président du CORERS AURA. L'unanimité se dégage sur un montant maximum d'augmentation de 5€ à ne pas dépasser, voir limité à 3€ si possible selon un club. Un mandat en ce sens est donné au Président du CODERS 69.

En outre l'assemblée générale FFRS votera sur l'introduction de contrat d'engagement républicain dans ses statuts, en application du Décret 2002-877 du 10 juin 2022. Le Président l'a signé le 22 juin dernier après validation par le Comité Directeur du 21 juin 2022. Il propose d'annexer le document signé aux statuts et d'en informer la Préfecture.

Le Présent donne ensuite la parole aux personnalités présentes :

M Bazin d'IML, qui produit le journal dans lequel le CODERS 69 dispose d'un espace d'expression.

Mme Alice BOYER et Mr Thomas EHYA représentant la coopérative Les 3 Colonnes. Ils présentent leur activité et le cadre du partenariat avec notre association et les clubs qui la compose.

Le président termine en remerciant l'ensemble des personnes présentes.

La séance se termine à 12h.

Le présent du CODERS 69
Philippe DHENEIN

PJ :

Liste de présence

Rapport moral d'activité

Rapport financier (bilan et compte d'activité, budget prévisionnel)

Rapport sur la formation

